

Papier d'intention pour le comité de la sûreté aérienne

La Fédération de Russie, en tant que *État d'Importance Majeure pour le transport aérien* et membre du Conseil de l'OACI, entend défendre ses positions concernant les enjeux de sécurité et de sûreté aérienne.

La Fédération de Russie, considérant le transport aérien international comme étant une activité absolument essentielle tant à l'économie qu'à la paix et la coopération entre les Nations, consciente de l'importance des enjeux en terme de sécurité et de sûreté aérienne. Disposant du plus vaste espace aérien mondial, la Fédération de Russie s'estime pleinement concernée par ces deux enjeux. Si la Fédération de Russie considère que la coopération internationale est l'une des clés permettant de faire face à ces problématiques, elle tient cependant à rappeler son indéfectible attachement à la souveraineté nationale des Etats Membres et au respect de ses intérêts économiques.

Les développements que la Fédération de Russie entend soumettre à la lecture des autres Etats porteront sur d'une part la mise en place d'un système de gestion et d'une culture positive de la sécurité **(I)**, et d'autre part sur la politique de sûreté aérienne, la facilitation et identification du passager **(II)**.

I - Mise en place d'un système de gestion et d'une culture positive de la sécurité

Avec un ratio d'un accident d'avion mortel pour 7,360 millions de vols de transport de passagers, 2017 a été de l'avis de tous, l'année la plus sûre de l'histoire de l'aviation civile. Ces résultats sont le fruit d'un travail et d'une coopération de longue haleine réalisés par l'OACI et les Etats, et il convient pour tous les acteurs de s'en féliciter.

Toutefois, le 11 février 2018, un Antonov An-128 opéré par la compagnie Saratov Airlines s'est crashé à proximité de Moscou, tuant les 71 passagers à son bord. La Fédération de Russie déplore cet accident et tient à souligner que ce dernier doit constituer un rappel à l'ordre pour la communauté internationale de l'aviation civile dans la poursuite de ses efforts en terme de sécurité aérienne. Depuis toujours, la politique de l'OACI concernant la sécurité aérienne a toujours été ambitieuse. La Fédération de Russie se battra pour que cette politique de sécurité reste une arme normative au service du bien commun et non pas une arme économique visant à exclure des états de l'économie du transport aérien que ce soit en tant qu'opérateurs ou fabricants d'aéronefs.

Les SARP, le GASP, les PNS ainsi que le système USOAP sont des outils dont l'essence même est la coopération inter-étatique. La Fédération de Russie tient aujourd'hui à être force de proposition et à s'inscrire dans cette logique de coopération poussée. La Fédération de Russie considère le système actuel de management de la sécurité aérienne cohérent mais perfectible. En effet, si la mise en place des différentes strates de contrôle semble pertinente, la Fédération de Russie estime qu'il est aujourd'hui nécessaire de modifier cette nomenclature afin de créer un système de "Parrainage" entre les Etats.

La Fédération de Russie propose de créer une catégorie d'Etats-Parrains au sein de l'OACI. Ces Etats, dont l'expertise tant humaine que technique en matière de sécurité aérienne aura été certifiée par l'OACI, pourront, après accord du Conseil de l'OACI, offrir à un Etat "Filleul" un soutien, une aide, dans sa politique de sécurité aérienne.

Afin de garantir la commodité de ces accords de coopération, l'Etat "Parrain" et l'Etat "Filleul" ne pourraient être conclus qu'entre pays géographiquement proches et à tout le moins dans la même entité régionale de l'OACI. En fonction de l'apport technique et matériel que procurerait l'Etat "Parrain", l'Etat "Filleul" s'engagerait à contracter avec celui-ci un certain montant de marchés. Chaque année, des experts indépendants rapporteraient au Conseil de l'OACI l'avancée de la collaboration.

La Fédération de Russie est convaincue que le système qu'elle propose à l'OACI permettra, à moyen terme de réduire significativement la fracture qui demeure encore aujourd'hui entre les pays disposant d'une sécurité aérienne fiable en tous points et ceux nécessitant encore un important travail de mise en conformité par rapport aux standards de l'OACI. La Fédération de Russie entend porter cette proposition avec vigueur lors des prochaines échéances de l'OACI.

II - Politique de sûreté aérienne, facilitation et identification du passager

La Fédération de Russie a toujours défendu l'objectif de l'OACI consistant en l'amélioration continue de la sûreté aérienne. Cet attachement n'a été que renforcé par la présence et l'accroissement de la menace terroriste sur le territoire de la Fédération de Russie suite notamment à son intervention en Syrie en 2015 pour soutenir le régime de Bachar El-Assad, menace qui s'est matérialisée par l'attentat du métro de Saint-Petersbourg en Avril 2017.

Consciente que la menace ne saurait se limiter à l'intérieur des aéroports, la Fédération de Russie mesure pleinement l'ampleur de la nécessité de protéger le "côté ville" de ces infrastructures. La Fédération de Russie salue les propositions constructives à ce sujet de la 27ème réunion du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation (AVSECP/27) avec le concours du Groupe de travail sur l'Annexe 17 de la convention de Chicago (WGA17). En effet ses dispositions et notamment les articles §4.8.1 et §4.8.2 (Chapitre 4) laissent une grande latitude de mise en oeuvre aux Etats. Cependant, si d'autres amendements concernant la sûreté "côté ville" venaient à être proposés et si ceux-ci réduisaient cette latitude, la Fédération de Russie s'empresserait de rappeler que la convention de Chicago n'octroie de prérogatives à l'OACI qu'en matière de transport aérien international et que dès lors, la Fédération de Russie ne saurait accepter toute tentative d'empiètement sur ses prérogatives nationales et n'accepterait dans ce cas que des recommandations. Ainsi la Fédération de Russie propose que l'OACI mettent en place des outils de formation et de consultations non contraignantes à destination des Etats Membres le souhaitant.

La vague d'attentats qui a secoué l'Union Européenne a montré les limites de la libre circulation des personnes, les lacunes sécuritaires de l'espace Schengen et a souligné l'importance de l'identification des passagers dans les aéroports. La Fédération de Russie considère que l'identification des passagers dans les aéroports, véritables portes d'entrée physiques des pays, est nécessaire à la fois pour la sûreté du transport aérien mais également pour la sûreté nationale. La Fédération de Russie est donc fière de l'implémentation en cours par l'OACI du programme TRIP adopté à la 38ème assemblée qui répond pleinement à cet enjeu. En effet ce programme ambitieux a eu comme impulsion deux résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies (2178, 2309) voté par la Fédération de Russie. La Fédération de Russie considère que la coopération internationale en matière d'identification des passagers est primordial et souhaite appeler tous les Etats Membres à rejoindre s'ils ne l'ont pas fait le registre des clés publiques (RCP) de l'OACI. Les documents de voyage lisibles à la machine, les postes automatisés aux frontières et la politique de sûreté de manière générale, ne sont pas antagonistes à l'efficacité du transport aérien et à sa rationalisation économique, cependant ils nécessitent des investissements importants de la part des Etats Membres. La Fédération de Russie est sensible à l'initiative "*Aucun pays laissé de côté*" de l'OACI et considère qu'une fracture entre Etats Membres des moyens de sûreté se ferait au désavantage de tous. C'est pourquoi la Fédération de Russie attend du travail de ce comité une réflexion sur l'aide à apporter aux Etats Membres.

Consciente que la hausse du niveau sûreté ne doit pas se faire au détriment de l'efficacité et de la fluidité des plateformes aéroportuaires, la Fédération de Russie considère que l'égalité des passagers doit être rompue et recommande qu'un traitement différencié doit être mis en place afin que seuls les passagers dont en amont le comportement a été détecté comme anormal subissent des contrôles approfondis.

Finalement, bien que la Fédération de Russie reconnaisse pleinement au programme universel d'audit et de sûreté (USAP) sa nécessité, son efficacité, et la pertinence de ses neuf principes, elle tient à rappeler les mutations permanentes de la nature et du mode opératoire des menaces et appelle dès lors à la mise en place d'une veille technologique efficace, notamment en ce qui concerne les drones et la cybersécurité, afin de sans cesse adapter les moyens de défense aux menaces existantes.